

DÉLIBÉRATION N° DEL-099-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 2026 A 18H30

dans la Salle G. RISTÉRUCCI de la Halle au Blé à Altkirch

Sous la présidence de Monsieur Gilles FREMIOT, Président,

Date de la convocation : 3 juillet 2026

Étaient présents : (65)

Mesdames et Messieurs, Benoît ACKERMANN, Danièle BACH, Fabienne BAMOND, Joseph BERBETT, Pierre BLIND, Laetitia BLUMBERGER, Doris BRUGGER, Gilles CLAUDE, Annaïck DANGELSER, Michel DESSERICH, Edouard EDER, Didier FORT, Gilles FREMIOT, Laurent FUCHS, Sylvain GABRIEL, Serge GAISSER, Benoît GOEPFERT, Roland GOEPFERT, Christian GRIENENBERGER, Annick GROELLY, Gérard GROELLY, Jean HARTMANN, Mathieu HARTMANN, Michel HARTMANN, Gabriel HASCHER, Matthieu HECKLEN, Ginette HELL, Sthéfania HERMANN, Jean-Luc HEUDECKER, Jean HIGELIN, Thierry KAUFFMANN, Michel LERCH, Sophie LOTH, Agatino MAVILLA, Christine MENNEZEIN, Jérôme MEYER, Berthe MULLER, Eliane OSINSKI, Isabelle PI-JOCQUEL, Sylvie RENGGER, Gérard RENGGLI, Régine RENTZ, Denis REY, Fabienne REY, Patrick RIEGERT, René SCHAFFER, Raphaël SCHMIDLIN, Pierre SCHOEPFER, Olivier SIMON, Rémi SPILLMANN, Dominique SPRINGINSFELD, Stéphane STALLINI, Antoine STAMPFLER, Michel STARCK, Isabelle STEFFAN, Patrick STEMMELIN, Christian SUTTER, Aurelio TOLOSA, Jean-Luc WAECKERLI, Hervé WALTER, Guilaïne WEISS, Hervé WERMUTH, Fernand WIEDER, Chantal WISS, Gaëlle ZIMMERMANN.

Étaient excusés et représentés par leurs suppléants :

Mesdames et Messieurs Elodie ABT, Anne-Marie BIANCOTTI, Danielle CORDIER, Jean-François FOERNBACHER, Michel PFLIEGER, Philippe RUFI.

Étaient excusés et ont donné procuration de vote : (11)

Monsieur Christophe ANTONY a donné procuration à Monsieur Pierre BLIND,
Monsieur Alain BRAND a donné procuration à Monsieur Christian GRIENENBERGER,
Monsieur Serge BRAND a donné procuration à Madame Isabelle PI-JOCQUEL,
Madame Béatrice HANSER a donné procuration à Monsieur Gilles FREMIOT,
Madame Rita HELL a donné procuration à Monsieur Michel DESSERICH,
Monsieur Yves KELLER a donné procuration à Madame Annaïck DANGELSER,
Monsieur André LEHMES a donné procuration à Monsieur Patrick STEMMELIN,
Monsieur Olivier PFLIEGER a donné procuration à Monsieur Joseph BERBETT,
Monsieur Dominique SENGELIN a donné procuration à Madame Ginette HELL,
Madame Anne ZELLER a donné procuration à Madame Gaëlle ZIMMERMANN,
Monsieur Jean ZIPPER a donné procuration à Madame Sylvie RENGGER.

Étaient excusés sans représentation : (9)

Mesdames, et Messieurs Jean-Luc DOPPLER, Bernard FANKHAUSER, Alexandra GUTZWILLER, Eric GUTZWILLER, Sabine HATTSTATT, Axelle HELLMANN, Nicolas JANDER, Christophe MUNCK, Philippe WAHL.

Étaient non excusés : (5)

Mesdames Véronique LIDIN, Estelle MIRANDA-SIEVERT et Messieurs Jean-Paul MACKER, Pascal MALYSZKA, Bertrand REECHT.

MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT

Nombre de conseillers

En exercice : 90 – Présents : 65 – Procurations : 11 – Absents : 14 – Exclus : 0

Considérant le budget primitif 2026 et l'état d'avancement des projets concernés, il convient d'actualiser certaines autorisations de programme existantes, et les crédits de paiement en découlant, comme suit :

OP.	MONTANT DE L'AP	CPTE	MONTANT DES CP (EUROS TTC)								
	(EUROS TTC)		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
AP07	4 782 475,775										
Construction d'un ALSH à Ferrette	1 796 950,18	2313	40 565,00	42 447,34	13 629,21	91 083,21	616 351,51	763 632,08	151 003,27	13 464,13	64 774,43

Augmentation de 14 774,43 € de l'AP et des CP 2026

OPERATION	MONTANT DE L'AP	CPTE	MONTANT DES CP (EUROS TTC)						
	(EUROS TTC)		2021	2022	2023	2024	2025	2026	
AP20	4 278 687,00								
Réhabilitation du Multi-Accueil à Mespach-le-Haut	1 488 687,00 €	2313	-	-	3 853,60	27 924,00	1 091 502,21	365 407,19	

Augmentation de 150 000 € de l'AP et des CP 2026

OPERATION	MONTANT DE L'AP	CPTE	MONTANT DES CP (EUROS TTC)			
	(EUROS TTC)		2023	2024	2025	2026
AP 25						
PISCINE TAGOLSHEIM - REALISATION OMBRIERES	1 002 000,00	2313	9 942,00	12 266,77	309 128,44	670 662,79

Augmentation de 52 000 € de l'AP et des CP 2026

Lors de la séance du 2 juillet dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil de la Communauté de Communes,

VU l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le compte financier unique 2025 du budget principal ;

VU l'avis favorable du Bureau du 2 juillet 2026 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

MODIFIE les autorisations de programme et crédits de paiements comme exposé ci-avant par son Président.

Pour extrait conforme
Altkirch, le 10 juillet 2026
Le Président

